

Combien coûte un(e) apprenti (e)

Dans le cadre de son contrat d'apprentissage (contrat d'alternance), l'apprenti perçoit un salaire qui correspond à un pourcentage du SMIC (salaire minimum légal en France).

Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge de l'apprenti et de son ancienneté dans l'entreprise

Quel est le salaire d'un apprenti en alternance en 2022 ?

En 2022, le salaire d'un apprenti évolue :

- Entre 429,16 euros et 874,21 euros par mois pour les jeunes de 16 et 17 ans,
- Entre 683,47 euros et 1064,94 euros par mois pour les jeunes de 18 et 20 ans,
- Entre 842,42 euros et 1 239,79 euros par mois pour les jeunes de 21 à 25 ans,
- Le SMIC entier OU le salaire minimum conventionnel entier du poste occupé s'il est plus élevé que le SMIC.

Par exemple, si le salaire minimum conventionnel d'un boulanger est de 1600 euros, alors l'apprenti de plus de 25 ans touchera ce montant chaque mois. Sinon, l'apprenti touchera au minimum un SMIC complet (1 589,47 €).

Quel est le salaire *minimum* d'un apprenti

en 2022 ?

En 2022, le salaire minimum d'un apprenti est de 429,16 euros s'il a 16 ou 17 ans, de 683,47 euros s'il a entre 18 et 20 ans, de 842,42 euros s'il a entre 21 et 25 ans, et enfin de 1 589,47 euros (SMIC entier) s'il a plus de 26 ans.

La grille de salaire de l'apprenti en contrat pro en 2022

Au 1er octobre 2022, le SMIC s'établit à 1 589,47 euros. Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la grille de rémunération d'un apprenti en fonction de son âge et de son ancienneté dans l'entreprise. En fonction de ce barème, vous pourrez calculer le taux horaire, en divisant le salaire concerné par le nombre d'heures mensuel.